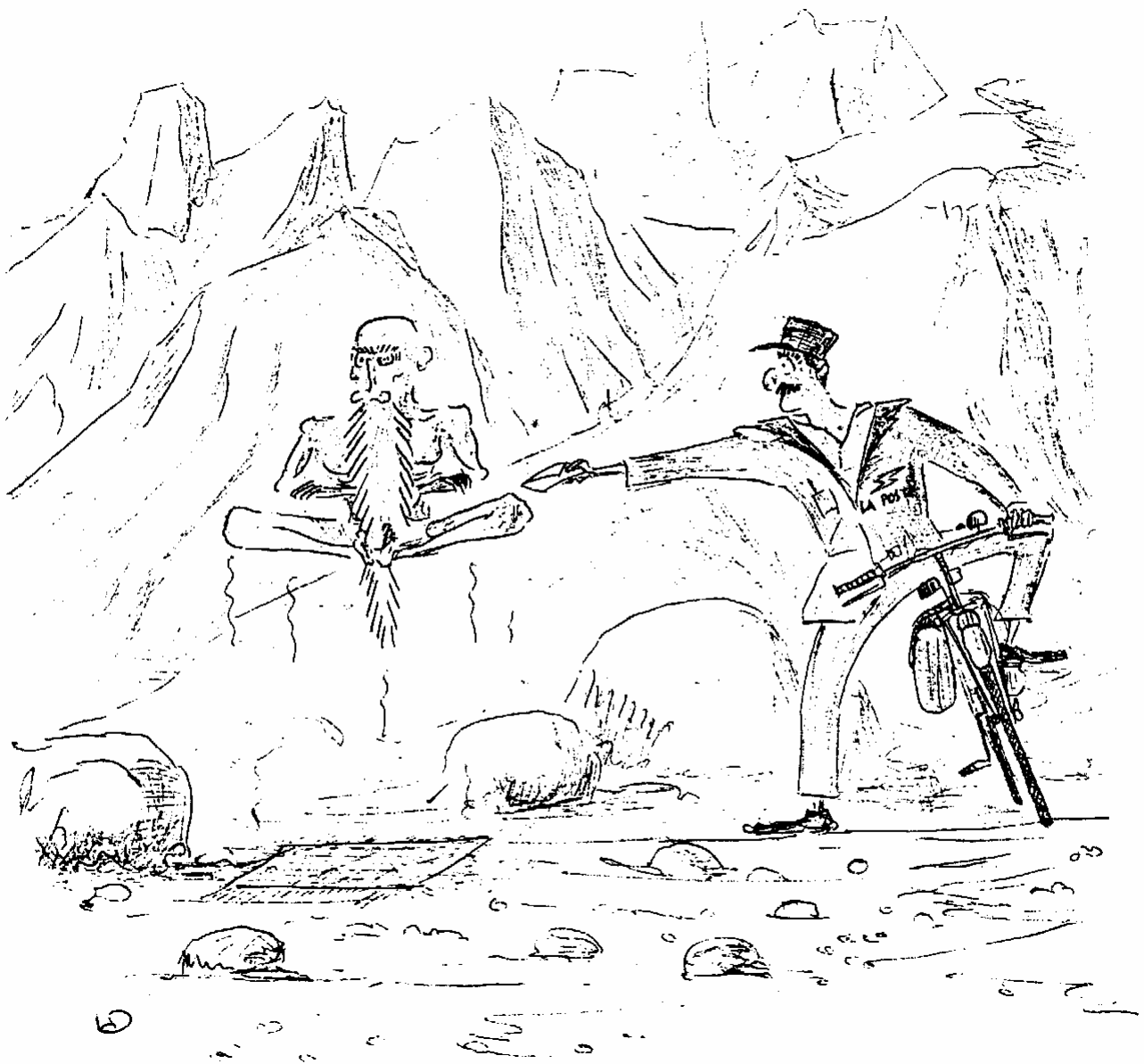


LE COURRIER DE L'ASCETE



N° 8

Mai 1998

COURRIER DE L'ASCETE n° 8

Mai 1998

SOMMAIRE

- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 1998.
- L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 1998.
- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 1998.
- LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.
- LE SEMINAIRE *ODONATES* DU 21 MARS 1998 A GRENOBLE.
- ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».

- L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 1998.

La séance est ouverte à 14 h 15.

1. *Quorum.*

Cinq adhérents sont physiquement présents, et pourvus chacun d'un pouvoir : F. Veneau, E. Marty, S. Puissant (qui représente l'OPIE-L. R.), L. Defaut et B. Defaut. Puisque le quorum est fixé au quart des membres et qu'à cette date 28 adhérents sont à jour de leur cotisation, le quorum est atteint. (A noter que 9 pouvoirs sont restés inutilisés).

2. *Rapport moral et compte-rendu d'activités (Président).*

2-1. *Adhérents.*

L'évolution du nombre des adhérents, depuis la création de l'ASCETE, est satisfaisant, comme en témoigne le tableau suivant :

	1994	1995	1996	1997	1998
A la fin de l'année	2	18	33	42	(>46)
Lors de l'AG	2	7	16	29	28

On approchera sans doute la cinquantaine d'adhérents à la fin de cette année.

2-2. *Vente du « synopsis des Orthoptères de France ».*

En 1997, 64 exemplaires ont été vendus, dont 12 en souscription ; 24 exemplaires supplémentaires ont été vendus depuis le début de 1998. Cela nous a obligé à procéder à deux retirages (20 exemplaires en 1997 puis en 1998). Compte tenu des 42 exemplaires vendus en souscription en 1996 c'est finalement une opération bénéfique au strict point de vue financier (chaque numéro nous rapporte environ 30 F). Une édition revue et augmentée est toujours envisagée pour 1999.

2-3. *La revue.*

Le n° 2 est sorti en Mai 1997, comme prévu, avec trois articles, malheureusement tous de la même plume.

Le n° 3 contiendra un article de Laurent CHABROL sur le thème « *Restauration d'un pâturage extensif sur une lande sèche : suivi des Coléoptères coprophages* », un article d'Evelyn MARTY intitulé « *Bilan des connaissances sur les Orthoptères dans la Région Midi-Pyrénées* » et un article de moi-même qui est un « *préinventaire orthoptérique de la Réserve Naturelle de Mas Larrieu (66700 Argelès-sur-mer) ; orientations de gestion* ». Ce numéro devrait sortir en Mai ou en Juin.

2-4. Activités diverses.

- E. Marty a été embauché en Juillet 1997 pour un mois, sur un financement de la DIREN Midi-Pyrénées. L'objet de cette embauche était de réaliser le *bilan des connaissances sur les Orthoptères dans la Région Midi-Pyrénées* dont il a été question plus haut. Le rapport a été remis le 17 Mars 1998 à la DIREN, ce qui fait que l'ASCETE n'a pas encore été crédité et n'a pas encore pu régler le salaire d'E. Marty (celui-ci l'avait accepté par avance).

L'autorisation de publier ce rapport dans notre revue a été demandé par courrier, le 5 Avril 1998. En principe elle être accordée sans difficulté.

- E. Marty et B. Defaut ont représenté l'ASCETE au « *premier forum des associations entomologiques* », les 24 et 25 Mai 1997, à Limoges. La tenue d'un stand a permis la vente de nos publications et l'enregistrement de quelques adhésions.

- Un logo a été réalisé bénévolement par L. Defaut, et accepté en réunion de C.A. le 26 Juillet.

2-5. Perspectives.

- La revue, qui est la principale justification de l'ASCETE, sera alimentée à coup sûr l'an prochain encore (n° 4), par des articles d'entomocénétique fondamentale et appliquée ; sont en projet en effet un *atlas des Orthoptères et des synusies d'Orthoptères* (E. Marty et B. Defaut), une étude de F. Veneau sur les synusies calcicoles du Poitou, une *révision des Roeselianetea roeseli* et un travail d'entomocénétique appliquée en Saintonge (B. Defaut), notamment.

- Sur une idée de François Veneau on pourrait envisager de réunir la prochaine A.G. de l'ASCETE à Poitiers, de façon à ce que nos adhérents de l'ouest de la France puissent plus facilement participer.

Vote.

Le rapport moral est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

3. Rapport financier (Trésorier).

Le compte de résultats pour l'exercice 1997 s'établit comme suit :

Nature	Charges	Produits
Frais postaux	2 405.40	
Papeterie et petit matériel	1 674.88	
Fabrication du <i>Synopsis</i>	4 479.58	
Fabrication de <i>Matériaux Entomocénétiques n° 2</i>	2 519.45	
Duplications diverses	458.91	
Divers	949.48	
Adhésions simples		60.00
Adhésions couplées avec un abonnement		3 500.00
Ventes en souscription du <i>Synopsis</i>		980.00
Ventes normales du <i>Synopsis</i>		5 060.00
Ventes de <i>Matériaux Entomocénétiques n° 1</i>		560.00
Ventes de <i>Matériaux Entomocénétiques n° 2</i>		280.00
Total Charges	12 487.70	10 440.00
Total Produits		
Résultat déficitaire	- 2 047.70	

Ce résultat déficitaire est compensé par le solde positif de fin 1996 (+ 3 212.41), ce qui explique qu'il n'y est jamais eu de découvert.

Les charges qui sont en forte augmentation par rapport à 1996 sont les frais postaux et la papeterie ; c'est en grande partie lié à la fabrication du *Synopsis* : l'édition est bien devenue l'activité principale de l'ASCETE.

A noter que, moyennant un petit réajustement de nos tarifs (adhésion et / ou publications) la situation redeviendra rapidement saine, car l'ASCETE n'a pas de dette.

Vote.

Le rapport financier est adopté par 8 voix pour et 2 abstentions.

4. Montant des cotisations.

Après discussion il est décidé à l'unanimité de maintenir l'adhésion à 30 F et de porter l'abonnement de 70 F à 90 F.

5. Renouvellement du Conseil d'Administration.

Actuellement le Conseil d'Administration comprend 4 membres : F. Veneau (vice-président), E. Marty (trésorier), M. Lepley (membre actif), B. Defaut (président), et 1 membre coopté en cours d'année (L. Defaut).

5-1. Renouvellement des mandats.

Nos statuts prévoient d'une part que les membres sont élus pour 3 ans en Assemblée Générale, et d'autre part que le renouvellement se fait chaque année par moitié ; il faut donc que deux membres sortent. F. Veneau a déjà remis en jeu son mandat l'an passé et M. Lepley est entré au C.A. l'an passé ; dans ces conditions ce sont B. Defaut et E. Marty qui remettent en jeu leurs mandats cette année.

Vote :

Les deux membres sortants sont réélus chacun avec 4 voix pour et deux abstentions.

Cela permet de dresser le tableau suivant concernant les prochains renouvellements.

	03.XII.94	29.IV.95	20.IV.96	19.IV.97	18.IV.98	IV.99	IV.00	IV.01
J. Maurette	+							
B. Defaut	+		x		x			(x)
C. Denelle		+						
E. Marty			+		x			(x)
F. Veneau			+	x			(x)	
M. Lepley				+			(x)	
L. Defaut				(+)	+			(x)
TOTAL	2	3	5	5	5			

+ *élection lors de l'AG*
 x *mise en jeu du mandat et réélection en AG*
 (+) *cooptation en cours d'année*
 (x) *remise en jeu de mandat à prévoir*

5-2. Confirmation de la cooptation d'un membre.**Vote.**

Loïc DEFAUT est confirmé comme membre du C.A. avec 4 voix pour et 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16 h 45.

- L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 1998.

La séance est ouverte à 16 h 45. Sont présents : F. Veneau, E. Marty, S. Puissant, L. Defaut et B. Defaut.

1. Modification de l'article 15 de nos statuts.

Il s'agit de ratifier la décision, prise au C. A. du 19. IV. 97, de remplacer « *Aucun membre ne peut détenir plus d'un pouvoir* » par « *Le nombre de pouvoirs que les adhérents peuvent détenir en assemblée générale est fixé par le règlement intérieur* ».

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité (dix voix pour).

2. Modification de l'article 11 de nos statuts.

Il s'agit de ratifier la décision, prise au C. A. du 19. IV. 97, de remplacer « *Le conseil d'administration est renouvelé chaque année par moitié.* » par « *Les modalités de renouvellement du conseil d'administration sont fixées par le règlement intérieur.* ».

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité (dix voix pour).

3. Ajout au règlement intérieur d'une rubrique « Conseil scientifique ».

Il s'agit de ratifier la décision, prise au C. A. du 26. VII. 97, d'ajouter au règlement intérieur une rubrique « **Conseil scientifique** », avec l'article suivant :

« *Article 1 : c'est le conseil d'administration qui nomme les membres du conseil scientifique* ».

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité (dix voix pour).¹

4. Complément au règlement intérieur, rubrique « Conseil d'administration ; bureau ».

Il s'agit de ratifier la décision, prise au C. A. du 26. VII. 97, d'ajouter l'article suivant au règlement intérieur, rubrique « **Conseil d'administration, bureau** » :

« *Article 3 : le renouvellement du conseil d'administration est effectué chaque année par quart* ».

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité (dix voix pour).

5. Ajout au règlement intérieur d'une rubrique « Pouvoirs en assemblée générale ».

Il s'agit de ratifier la décision, prise au C. A. du 26. VII. 97, d'ajouter au règlement intérieur : une rubrique « **Pouvoirs en assemblée générale** », avec l'article suivant :

« *Article 1 : le nombre maximum qu'une même personne peut détenir en assemblée générale ordinaire et en assemblée générale extraordinaire est fixé à deux* ».

Vote : cette modification est adoptée à l'unanimité (dix voix pour).

6. Suppression de l'article 3 de nos statuts.

Il s'agit de ratifier une autre décision, prise au C. A. du 19. IV. 97, et concernant la suppression de l'article 3 de nos statuts : « *Le conseil d'administration s'assurera la collaboration d'un conseil scientifique ayant voix consultative pour tout ce qui concerne les orientations scientifiques de l'association. Les membres de ce conseil seront nommés pour une période de trois ans, renouvelable* ».

Vote : cette suppression est décidée à l'unanimité (dix voix pour).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 17 h 00.

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 AVRIL 1998.

Sont présents : F. Veneau, E. Marty, L. Defaut et B. Defaut.

Invité : S. Puissant.

1. Election du bureau.

Sont réélus aux fonctions suivantes, chacun par trois voix pour et une abstention :

* Président : B. Defaut.

* Vice-Président : F. Veneau.

* Trésorier : E. Marty.

* Secrétaire : B. Defaut.

¹ La décision de supprimer le conseil scientifique, prise au paragraphe 6 ci-dessous, rend sans objet cette article du règlement intérieur.

2. Points divers.

2-1. Proposition de nommer le Professeur Marcello LA GRECA « membre d'honneur » de l'ASCETE.

B. Defaut fait cette proposition en invoquant à la fois la notoriété internationale du Professeur LA GRECA et la sympathie qu'il a spontanément manifestée pour notre association dès sa création. Cela implique une dispense de cotisation et d'abonnement.

Vote : cette proposition est adoptée à l'unanimité (4 voix pour).

2-2. Tarif de vente du « Synopsis ».

Après discussion il est décidé à l'unanimité (4 voix pour) de le porter à 120 F, port compris.

2-3. Tirage de « Matériaux Entomocénétiques ».

Il est décidé à l'unanimité (4 voix pour) de le ramener à 60 exemplaires.

2-4. Faut-il changer le mode de reliage de notre revue ?

Après discussion il est décidé à l'unanimité (4 voix pour) de maintenir la reliure par thermo-collage.

2-5. Faut-il acheter ou louer le matériel de thermocollage, plutôt que de faire appel à des professionnels (solution utilisée actuellement) ?

La solution « location » est adoptée à l'unanimité (4 voix pour). Evelyn MARTY propose d'être responsable de la duplication de la revue, ce qui est également accepté.

2-6. Comment relancer la DIREN de Midi-Pyrénées au sujet de l'autorisation de publier le rapport d'E. Marty ?

Il est décidé à l'unanimité (4 voix pour) que le jour où on percevra le règlement financier de la DIREN, et s'il n'y a pas eu par ailleurs d'autorisation ou de refus explicite, le président écrira à cet organisme que leur absence de refus est considérée comme une autorisation tacite.

2-7. Faut-il réadhérer à l'U.E.F. ?

Il est décidé à l'unanimité (4 voix pour) que oui, pour cette fois encore.

2-8. Faut-il continuer à collaborer au « catalogue permanent de l'entomofaune » de l'U.E.F. ?

B. Defaut fait remarquer que c'est un de nos adhérents (et l'un des plus actifs), L. Chabrol, qui en est à l'origine, et que d'autre part c'est une initiative heureuse au moins en ce qui concerne les grou-pes où il y a peu de données géographiques, car cela peut inciter les spécialistes à « s'y mettre ». Par contre l'utilité d'un catalogue des Orthoptères paraît douteuse s'il doit sortir **après** l'*atlas* de Voisin.

LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'ASCETE.

GADOUM Serge

2 rue Pablo Picasso
78130 Les Mureaux

NEID Jacques

10 rue Jean Moulin
95210 St Gratien

DUTREIX Claude

Le Jeu
71990 La Comelle
Lépidoptères

- LE SEMINAIRE ODONATES DU 21 MARS 1998 A GRENOBLE.

Ce séminaire s'intitulait « Séminaire Odonates : évaluation patrimoniale et valeur bio-indicatrice » ; il était organisé par le **Groupe de Recherche et de protection des Libellules « Sympetrum »**, en collaboration avec **Réserves Naturelles de France**.

Daniel GRAND avait accepté d'y représenter l'ASCETE. Il nous a fait parvenir un compte rendu dont j'extrai les éléments suivants.

Le séminaire a commencé par diverses communications (sur l'évaluation patrimoniale des sites odonatologiques, sur une méthode de suivi odonatologique, sur les espèces bio-indicatrices), puis a continué par trois ateliers de travail dont un, animé par C. DELIRY, s'intitulait : « *Les peuplements : exploration des méthodes inspirées de la phytosociologie, notion de " groupement d'espèces " d'Invertébrés, mise en place d'un programme expérimental* ». C'est évidemment à cet atelier (qui intéressait l'ASCETE au premier chef) que D. GRAND a participé. Je le cite :

« Des aspects de désaccords méthodologiques n'ont pas permis de conclure sur des propositions concrètes. Ce débat a cependant permis de mettre à plat les divers problèmes induits par l'application des techniques entomocénétiques à l'ordre des Odonates.

*« A 14 h 00 j'ai pu présenter l'ASCETE, son président et les objectifs de notre association, et notamment l'approche novatrice de l'entomocénétique en faisant un parallèle avec la phytosociologie. (...) Cette présentation de l'entomocénétique a vivement intéressé l'assemblée. Les documents de présentation mis à disposition sont partis " en un éclair ". Notre collègue suisse a d'ailleurs emmené " **Matériaux Entomocénétiques** " tome 2, 1997 » (...).*

-ACTUALISATION DU « SYNOPSIS DES ORTHOPTERES DE FRANCE ».

Stebobothrus fisheri glaucescens (pp. 37).

D. Petit (comm. orale) me signale son existence sur le Plateau de Millevaches (Corrèze), ce qui agrandit sensiblement son aire vers le nord-ouest. D'autre part comme le climax végétal est ici la hêtraie montagnarde on peut supposer que l'étage orthoptérique correspondant est le boréo-montagnard (BM), ce qui renouvelle ce qui était admis (étages SX4 et SX5).